



**VILLE DE HOUILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2020**

Le 26 février 2020, à 20h33, le Conseil municipal de la Commune de Houilles s'est réuni en séance publique, dans la salle Schœlcher en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines (convocation distribuée le 20 février 2020, affichage effectué le 20 février 2020).

**PRÉSENTS :**

M. Alexandre JOLY, M. Bernard DUCLOS, M<sup>me</sup> Fleur RÜSTERHOLTZ, M. Patrick CADIOU, M<sup>me</sup> Ingrid CAVRET, M. Grégory LECLERC, M<sup>me</sup> Paule DANG, M. Christophe GOUT, M<sup>me</sup> Marie-Michèle HAMON, M. Jean-François SIROT, M. François HEURTEL, M<sup>me</sup> Alexandrine FERRAND, M. André SAUDEMONT, M<sup>me</sup> Marie-France BREGUET, M. Jean-Pierre GARNIER, M<sup>me</sup> Frédy BAILLY, M<sup>me</sup> Martine NAVE CUNHA, M<sup>me</sup> Monique DUFOURNY, M. Alain MOYON, M. Jean-Patrick WUERTZ, M<sup>me</sup> Chantal DUFAUX, M<sup>me</sup> Bertille HURARD, M. Romuald RUIZ, M. Cédric COLLET, M<sup>me</sup> Laurence MADES, M<sup>me</sup> Laurence LAMBLIN, M<sup>me</sup> Stéphanie GOMME, M<sup>me</sup> Anne-Sophie GOUTHIER, M<sup>me</sup> Anne-Sophie JACQUES, M. Romain BERTRAND, M. Jacques GRIMONT, M<sup>me</sup> Eliane BOSSELARD, M<sup>me</sup> Monika BELALA, M. Guillaume HUGOT, M<sup>me</sup> M<sup>me</sup> POUX.

**REPRÉSENTÉ PAR POUVOIR :**

- M. Jean-François MOURTOUX a donné pouvoir à M. Bernard DUCLOS

**ABSENTS :**

- M. Julien VIALAR
- M. Janick GIROUX
- M. Henri WODKA

**ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : : /**

**DÉPARTS EN COURS DE SÉANCE : /**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** (*Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*)

Les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Anne-Sophie JACQUES est désignée à l'**unanimité** par le Conseil municipal pour remplir ces fonctions.

\*\*\*\*\*

**I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2020**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la **majorité** (32 voix pour ; 4 voix contre du groupe Houilles Ensemble).

\*\*\*\*\*

## II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

(Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**20-005** du 13 janvier 2020 - BATIMENTS - Résiliation du lot n°1 « Gros œuvre », dont le titulaire est OUVRAGES FRANCILIENS, dans le cadre du marché n°2018.33 relatif à la réhabilitation du gymnase Jean Bouin à Houilles  
Il a été décidé de résilier pour faute du titulaire le lot 1 « Gros œuvre » du marché n° 2018.33 relatif à la réhabilitation du gymnase Jean Bouin, avec la société Ouvrages franciliens, 2 rue des Tanneries à Paris (75013).

**20-006** du 13 janvier 2020 - ENVIRONNEMENT - Signature de l'avenant n° 2 au marché n° 2017.33 relatif à la maintenance préventive et corrective des installations de jeux, avec la Société ECOGOM

Il a été décidé :

- De conclure et de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2017.33 relatif à la maintenance préventive et corrective des installations de jeux, avec la société ECOGOM.
- De préciser que l'avenant n° 2 a pour objet :
  - D'entériner les nouvelles structures de jeux du Square aux Moineaux,
  - D'actualiser les structures de jeux au Parc Victorien Chausse et la structure toboggan à l'école Lucien Waterlot,
  - De déposer des structures de jeux obsolètes dans les écoles maternelles Jean Piaget, Pauline Kergomard et Lucien Waterlot.
- Ces modifications d'équipements engendrent une baisse du montant forfaitaire annuel lié à la maintenance préventive de 336,45 € HT, le montant initial de 6 688,50 € HT passant à 6352,05 € HT. La part relative à la maintenance corrective n'est pas modifiée et le montant maximum annuel reste fixé à 40 000 € HT.

**20-007** du 13 janvier 2020 - CULTURE - Achat par la Ville de l'œuvre de Mme Noémie HACHETTE « L'étourdi » au 46<sup>ème</sup> Salon des Artistes locaux 2019

Il a été décidé d'acheter l'œuvre « L'étourdi » choisie par le jury à Mme Noémie HACHETTE, lauréate du « Prix de la Ville » au 46<sup>ème</sup> Salon des Artistes locaux pour la somme de 400 € TTC.

**20-008** du 13 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat de prêt d'œuvres avec Steffani JEMISON dans le cadre de l'exposition « A voix haute »

Il a été décidé de conclure et de signer le contrat de prêt d'œuvres à titre gracieux avec Steffani JEMISON dans le cadre de l'exposition « A voix haute ».

**20-009** du 13 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'exposition avec l'artiste plasticienne indépendante Myriam VAN IMSHOOT dans le cadre de l'exposition « A voix hautes »

Il a été décidé d'engager l'artiste plasticien indépendant Myriam VAN IMSHOOT pour la somme de 750 € TTC au titre des frais de réalisation d'une traduction et d'un sous-titrage et des défraiements transport.

**20-010** du 13 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat de prêt d'œuvre avec « La galerie Mor&Charpentier » dans le cadre de l'exposition « A voix haute »

Il a été décidé de conclure et de signer le contrat de prêt d'œuvre à titre gracieux avec « La galerie Mor&Charpentier » dans le cadre de l'exposition « A voix haute ».

**20-011** du 13 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'exposition avec l'artiste plasticienne indépendante Camille LLOBET dans le cadre de l'exposition « A voix hautes »

Il a été décidé d'engager l'artiste plasticien indépendant Camille LLOBET pour la somme de 1 860 € TTC au titre des frais d'honoraires et de production de ces œuvres, la conception et la réalisation d'un atelier et des défraiements transport. La Ville s'acquittera en sus des droits d'auteur à la Maison des Artistes.

**20-012** du 13 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'exposition avec l'artiste plasticienne indépendante Katia KAMELI dans le cadre de l'exposition « A voix hautes »

Il a été décidé d'engager l'artiste plasticienne indépendante Katia KAMELI pour la somme de 378 € TTC au titre des frais de conception, réalisation et de cession de droits de présentation. La Ville s'acquittera en sus des droits d'auteur à la Maison des Artistes.

**20-013** du 13 janvier 2020 - JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Signature d'une convention de réservation de plages horaires de la piscine municipale au profit du Service de Recrutement de la Marine

Il a été décidé de signer la convention de réservation de plages horaires de la piscine municipale de Houilles, avec le Service de Recrutement de la Marine.

- 20-030** du 20 janvier 2020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Signature d'un contrat de location / entretien pour une machine à affranchir à pesée dynamique avec la société NEOPOST France  
Il a été décidé de conclure et de signer le contrat concernant la location et l'entretien d'une machine à affranchir à pesée dynamique avec la société NEOPOST pour un montant annuel de 2 832,42 € H.T.
- 20-031** du 20 janvier 2020 - PATRIMOINE - Convention d'occupation d'un bien communal situé 83 rue Robespierre (1<sup>ère</sup> gauche) à Houilles  
Il a été décidé de signer la convention d'occupation du logement situé au 83 rue Robespierre (1<sup>ère</sup> gauche) à Houilles avec Madame F., professeur des écoles, pour une durée de trois ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle.
- 20-032** du 20 janvier 2020 - FINANCES - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine dans le cadre de la réalisation de logements sociaux relative à l'opération rue Claude Bernard  
Il a été décidé de solliciter une subvention de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine au taux maximum au titre de la réalisation de logements sociaux relative à l'opération rue Claude Bernard.
- 20-033** du 20 janvier 2020 - FINANCES - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine dans le cadre de la réalisation de logements sociaux relative à l'opération rue Pierre-Joseph Proudhon  
Il a été décidé de solliciter une subvention de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine au taux maximum au titre de la réalisation de logements sociaux relative à l'opération rue Pierre-Joseph Proudhon.
- 20-034** du 20 janvier 2020 - VOIRIE - Signature de l'avenant n° 2 au lot n° 1 « fourniture, pose, mise en service et gestion centralisée d'horodateurs » du marché n° 2016.23 relatif à la fourniture, à la pose, à la mise en service et à la gestion centralisée de matériels de gestion du stationnement règlementé  
Il a été décidé de conclure et de signer l'avenant n° 2 ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le titulaire s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement, les opérations de traitement des données à caractère personnel.
- 20-035** du 20 janvier 2020 - VOIRIE - Signature du contrat relatif à l'inventaire du patrimoine voirie de Houilles avec la société IMMERGIS SAS  
Il a été décidé de conclure et de signer le contrat relatif à l'inventaire du patrimoine voirie de Houilles avec la Société IMMERGIS SAS pour un montant total de 13 035 € HT.
- 20-036** du 20 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Communic'passion pour un atelier « cuisinons ensemble » pour les enfants dès 8 ans organisé à la Médiathèque Jules Verne le 12 février 2020  
Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec Communic'passion pour la somme de 360 € TTC pour l'animation d'un atelier « cuisinons ensemble » qui se déroulera à la Médiathèque Jules Verne le 12 février 2020.
- 20-037** du 20 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Le Pinceau Mille-Pattes pour l'animation d'un atelier « Heure créative » organisé à la médiathèque Jules Verne le 11 février 2020  
Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec la société Le Pinceau Mille-Pattes pour la somme de 420 € TTC pour l'animation d'un atelier « heure créative » qui se déroulera à la Médiathèque Jules Verne le 11 février 2020.
- 20-038** du 20 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'exposition avec l'Association « Echelle 1 : 1 » représentant le collectif « l'Encyclopédie de la parole » dans le cadre de l'exposition « A voix haute »  
Il a été décidé d'engager l'association « Echelle 1 : 1 » représentant le collectif « l'Encyclopédie de la parole » pour la somme globale de 100 € TTC au titre des droits de présentation de l'œuvre.
- 20-039** du 20 janvier 2020 - CULTURE - Engagement d'une chanteuse lyrique et d'une musicienne pour deux « Cocktail en.chant.é » le 25 janvier 2020 à 17h30 et 18h30 à la Graineterie  
Il a été décidé d'engager Amélia CHILLE, pour une journée, en qualité de musicienne, pour une rémunération de 370 € brut et Elsa TIREL-DUFOUR, pour une journée, en qualité de chanteuse lyrique, pour une rémunération de 563 € brut.
- 20-040** du 20 janvier 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'exposition avec l'artiste plasticienne indépendante Violaine LOCHU dans le cadre de l'exposition « A voix haute »  
Il a été décidé d'engager l'artiste plasticienne indépendante Violaine LOCHU pour la somme de 358 € TTC au titre des frais de conception et de réalisation. La Ville s'acquittera en sus des droits d'auteur à la Maison des Artistes.

**20-041** du 27 janvier 2020 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Acceptation de l'indemnisation de l'assurance Groupama relatif au sinistre automobile du 4/12/2019

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation du sinistre survenu le 4 décembre 2019 d'un montant de 1 801,07 €.

**20-042** du 27 janvier 2020 - CULTURE - Engagement de deux monteuses son pour un montage sonore de l'action culturelle « Objets fétiches » le 7 mars 2020 à la Graineterie

Il a été décidé d'engager Benjamin GONNE-VICTORIA, pour une journée, en qualité de monteur son, pour une rémunération de 200 € brut et Emile Pierre MAINKA, pour deux journées, en qualité de monteur son, pour une rémunération de 400 € brut.

**20-043** du 27 janvier 2020 - JEUNESSE-SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Demande de subvention de Prévention Générale auprès du Conseil Départemental des Yvelines

Il a été décidé de solliciter auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention la plus large possible dans la cadre du dispositif « Prévention Générale », pour le financement des actions précitées et de signer l'ensemble des documents afférents.

**20-044** du 3 février 2020 - FINANCES - Modification de la régie de recettes Conservatoire

Il a été décidé qu'un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines. Les autres articles de la décision portant institution de la régie de recettes Conservatoire restent inchangés.

**20-045** du 3 février 2020 - FINANCES - Modification de la régie de recettes Médiathèque

Il a été décidé qu'un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines. Les autres articles de la décision portant institution de la régie de recettes Médiathèque restent inchangés.

**20-046** du 3 février 2020 - ENVIRONNEMENT - Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2019.15 relatif au nettoyage de la ville avec la société SUEZ RV Ile-de-France

Il a été décidé de conclure et de signer l'avenant n° 1 au marché susvisé avec la société SUEZ RV Ile-de-France. Les travaux supplémentaires ont une incidence financière estimée à 11 440 € HT par an soit une augmentation de 1,41 % par rapport au montant initial.

**20-047** du 3 février 2020 - CULTURE - Engagement de 4 musiciens pour un « Bœuf musical » le 4 février 2020 à 20h30 au Triplex

Il a été décidé d'engager, pour une journée Nicolas LEROY, Benoît GARLANDAT, David MARCOS et Didier SCHMITZ, en qualité de musiciens, pour une rémunération de 170 € brut chacun.

**20-048** du 3 février 2020 - CULTURE - Engagement de cinq musiciens pour un concert de jazz le vendredi 7 février 2020 à 20h30 salle René Cassin.

Il a été décidé d'engager en qualité de musiciens :

- Benoît GARLANDAT pour une rémunération brute de 374,85 €
- Nicolas LE ROY et David MARCOS pour une rémunération brute de 381,96 € chacun
- Didier SCHMITZ pour une rémunération brute de 393,63 €
- Denis UHALDE pour une rémunération brute de 396,05 €

**20-049** du 3 février 2020 - DIRECTION RESTAURATION EDUCATION - Autorisation de signature d'une convention avec l'Association NAN.

Il a été décidé de conclure et de signer la convention avec l'association « NAN » pour la mise en place d'atelier d'échasses, pour un montant de 800 € TTC

**20-050** du 3 février 2020 - DIRECTION RESTAURATION EDUCATION - Signature de l'avenant de transfert n° 1 au marché n° 2019.09 relatif à la fourniture de viande de bœuf, veau et agneau pour la restauration municipale avec la société CHARVERON FRERES.

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert au marché susvisé avec l'entreprise CHARVERON FRERES.

**20-051** du 10 février 2020 - BATIMENT - Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2018.41 relatif aux travaux de sols et d'équipements sportifs – Réhabilitation du gymnase Jean Bouin à Houilles

Il a été décidé :

- ➔ De conclure et de signer l'avenant au marché susvisé avec le groupement conjoint JMS (mandataire) / OPENFLOOR
- ➔ De préciser que l'avenant prend acte des modifications suivantes :

- La fourniture de deux buts de baskets sous charpente, ainsi qu'un but de mini basket mural, pour une plus-value de 10 908 € HT ;
  - L'augmentation de la superficie de pose pour une protection murale pour une plus-value de 8 236,80 € HT.
- ➔ De préciser que ces deux modifications génèrent une plus-value au marché d'un montant total de 19 144,80 € HT, soit 22 973,76 € TTC. Le présent avenant n° 1 a donc une incidence financière de + 11,32 % par rapport au montant initial du marché.

**20-052** du 10 février 2020 - CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec l'Association 45 Tour pour « une rencontre musicale » avec l'artiste Pedro Kouyaté pour les adultes à la Médiathèque le 29 février 2020  
Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec l'Association 45 Tour pour la somme globale de 1 175 euros TTC pour « une rencontre musicale » avec l'artiste Pedro Kouyaté à la Médiathèque Jules Verne le 29 février 2020.

**20-053** du 10 février 2020 – RESTAURATION – EDUCATION - Signature du marché n° 2019.42 relatif à la maintenance du matériel professionnel de restauration municipale

Il a été décidé de conclure et de signer :

- ➔ Le lot 1 « Equipements de cuisson et laverie » avec la société AMPLITUDES FROID SERVICES pour un montant maximum annuel de 46 000 € HT ;
- ➔ Le lot 2 « Equipements de production de froid et de réfrigération » avec la société C2M, pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

**20-054** du 17 février 2020 – ENVIRONNEMENT - Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 2017.05 relatif à la fourniture de plantes vertes et fleuries pour décorations florales et cérémonies – Lot 1 « Fourniture de plantes vertes et fleuries et d'articles d'hydroculture » avec la Société VEGETAL RUNGIS

Il a été décidé de conclure et de signer l'avenant n° 1 au marché susvisé avec la Société VEGETAL RUNGIS pour prolonger la durée du marché jusqu'au 30 avril 2020 inclus. Cette prolongation de durée n'a pas d'incidence financière au regard du montant maximum annuel fixé à 10 000 € HT.

**20-055** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Bruno Magret pour l'animation d'un « café philo » pour les adultes organisé à la Médiathèque Jules Verne le 28 mars 2020

Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec Bruno Magret pour la somme globale de 200 € TTC pour l'animation d'un « café philo » qui se déroulera à la Médiathèque Jules Verne le 28 mars 2020.

**20-056** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec la société Environa pour l'animation d'un atelier « Do it yourself » pour les adultes, organisé à la médiathèque le 28 mars 2020

Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec la société Environa pour la somme globale de 200 € TTC pour l'animation d'un atelier « Do it yourself » qui se déroulera à la Médiathèque le 28 mars 2020.

**20-057** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec l'association ACTE 2 pour un atelier « prise de parole en public » à l'adresse des adultes à la Médiathèque Jules Verne le 21 mars 2020

Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec l'association ACTE 2 pour la somme globale de 450 € TTC pour un atelier « prise de parole en public » qui se déroulera à la Médiathèque Jules Verne le 21 mars 2020.

**20-058** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Carole Trébor pour sa participation à « une lecture dessinée » pour les enfants, organisée à la Médiathèque Jules Verne le 14 mars 2020

Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec Carole Trébor pour la somme globale de 232,30 € pour sa participation à une « lecture dessinée » qui se déroulera à la Médiathèque Jules Verne le 14 mars 2020.

**20-059** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Marc Lizano pour sa participation à « une lecture dessinée » pour les enfants, organisée à la Médiathèque Jules Verne le 14 mars 2020

Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec Marc Lizano pour la somme globale de 232,30 € pour sa participation à une « lecture dessinée » qui se déroulera à la Médiathèque Jules Verne le 14 mars 2020.

**20-060** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'engagement avec Marie Pavlenko pour sa participation à « une lecture dessinée » pour les enfants, organisée à la Médiathèque Jules Verne le 14 mars 2020

Il a été décidé de conclure et de signer un contrat d'engagement avec Marie Pavlenko, pour la somme globale de 232,30 € pour sa participation à une « lecture dessinée » qui se déroulera à la Médiathèque Jules Verne le 14 mars.

**20-061** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'intervention avec l'intervenante indépendante Mathilde JOLIVET-MARTIN

Il a été décidé d'engager l'intervenante indépendante Mathilde JOLIVET-MARTIN pour la somme de 350 € pour la conception et l'animation de cet évènement.

**20-062** du 17 février 2020 – CULTURE - Engagement de deux monteuses son pour un montage sonore de l'action culturelle « Objets fétiches » le 7 mars 2020 à la Graineterie – Annule et remplace la décision n° 20/042 du 27 janvier 2020

Il a été décidé :

- D'abroger la décision du Maire n° 20/042 du 27 janvier 2020 relative à l'engagement de deux monteuses son pour l'action « Objets fétiches » le 7 mars 2020 à la Graineterie.
- D'engager Benjamin GONNE-VICTORIA et Pierre MAINKA, en qualité de monteur son, pour une rémunération de 300 € brut chacun pour leur prestation. La Ville s'acquittera des cotisations aux caisses de sécurité sociale et de retraite du régime général.

**20-063** du 17 février 2020 – CULTURE - Signature d'un contrat d'intervention avec la critique d'art Julie CRENN

Il a été décidé d'engager la critique d'art Julie CRENN pour la somme de 1 400 € TTC pour la rédaction de cinq textes de 1 800 signes chacun figurant dans ce catalogue.

**20-064** du 17 février 2020 – ENSEIGNEMENT / AFFAIRES SCOLAIRES - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Extrascolaire / Périscolaire / Aide spécifique / Accueil Adolescent - Années 2019-2021

Il a été décidé de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines une subvention la plus large possible dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire, périscolaire, aide spécifique et accueil adolescent pour les années 2019 à 2021 et de signer l'ensemble des documents afférents.

**20-065** du 19 février 2020 – COMMUNICATION - Abrogation de la décision n° 19/515 du 16 décembre 2019 – Signature du marché n° 2019.41 relatif à la distribution des publications municipales avec la société CHAMPAR

Il a été décidé d'abroger la décision n° 19/515 du 16 décembre 2019 en raison du désistement du candidat pressenti et de signer le marché relatif à la distribution des publications municipales avec la société CHAMPAR pour un montant minimum annuel fixé à 17 000 euros HT et un montant maximum annuel fixé à 35 000 euros HT.

\*\*\*\*\*

### III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**20/067 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Signature d'une convention de prêt d'une machine à graver les vélos par le Département des Yvelines**

Après présentation du rapport par M. Duclos, et en l'absence d'intervention, le Conseil municipal approuve, à **l'unanimité**, les termes de la convention de prêt, par le Département des Yvelines, d'une machine à graver les vélos au profit de la Ville de Houilles.

\*\*\*\*\*

**20/068 FINANCES – Budget Ville – Création d'une Autorisation de Programme – Projet de construction d'un parking silo gare**

Après présentation du rapport par M. Sirot, et interventions de M. Hugot et de M. Leclerc, le Conseil municipal vote, à **l'unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de construction d'un parking silo gare comme suit :

	Montant global	CP 2020	CP 2021	CP 2022
AP n° 2020077	5 800 000 €	50 000 €	1 000 000 €	4 750 000 €

\*\*\*\*\*

**20/069 FINANCES – Budget Ville – Création d'une Autorisation de Programme – Projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Allende**

Après présentation du rapport par M. Sirot, et interventions de M. Hugot et de M. le Maire, le Conseil municipal vote, à **l'unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de

l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Allende comme suit :

	Montant global	CP 2020	CP 2021	CP 2022
AP n° 2020013	3 000 000 €	525 000 €	1 000 000 €	1 475 000 €

\*\*\*\*\*

#### 20/070 FINANCES – Budget Ville – Création d'une Autorisation de Programme – Projet de réhabilitation de l'Église Saint Nicolas

Après présentation du rapport par M. Sirot, et en l'absence d'intervention, le Conseil municipal vote, à l'**unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de réhabilitation de l'Église Saint Nicolas comme suit :

	Montant global	CP 2020	CP 2021
AP n° 2020063	2 220 000 €	1 620 000 €	600 000 €

\*\*\*\*\*

#### 20/071 FINANCES – Budget Ville – Création d'une Autorisation de Programme – Projet de construction Crèche Charles de Gaulle

Après présentation du rapport par M. Sirot, et interventions de Mme Belala et de M. le Maire, le Conseil municipal vote, à l'**unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de construction Crèche Charles de Gaulle comme suit :

	Montant global	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP n° 2020032	5 200 000 €	350 000 €	350 000 €	3 500 000 €	1 000 000 €

\*\*\*\*\*

#### 20/072 FINANCES – Budget Ville – Création d'une Autorisation de Programme –Projet de Maison Médicale Toussaint

Après présentation du rapport par M. Sirot, et en l'absence d'intervention, le Conseil municipal vote, à l'**unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de Maison Médicale Toussaint :

	Montant global	CP 2020	CP 2021
AP n° 2020090	4 700 000 €	1 800 000 €	2 900 000 €

\*\*\*\*\*

#### 20/073 FINANCES – Budget Ville – Création d'une Autorisation de Programme – Projet de construction d'une salle polyvalente

Après présentation du rapport par M. Sirot, et interventions de Mme Poux et de M. le Maire, le Conseil municipal vote, à l'**unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de construction d'une salle polyvalente comme suit :

	Montant global	CP 2020	CP 2021	CP 2022
AP n° 2020056	5 200 000 €	800 000 €	2 000 000 €	2 400 000 €

\*\*\*\*\*

#### 20/074 FINANCES – Budget Ville – Création d'une Autorisation de Programme – Projet de réhabilitation thermique de la Médiathèque

Après présentation du rapport par M. Sirot, et interventions de Mme Poux et de M. le Maire, le Conseil municipal vote, à l'**unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de réhabilitation thermique de la Médiathèque comme suit :

	Montant global	CP 2020	CP 2021	CP 2022
AP n° 2020053	1 000 000 €	100 000 €	500 000 €	400 000 €

\*\*\*\*\*

#### **20/075 FINANCES – Budget Ville – Création d’une Autorisation de Programme – Projet de réhabilitation de la Maison Schœlcher**

Après présentation du rapport par M. Sirot, et interventions de Mme Belala et de M. le Maire, le Conseil municipal vote, à **l’unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, le montant de l’Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour le projet de réhabilitation de la Maison Schœlcher comme suit :

	Montant global	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP n° 2020055	2 450 000 €	200 000 €	250 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

\*\*\*\*\*

#### **20/076 FINANCES – Décision modificative n° 1 – Exercice 2020 – Budget Ville**

Après présentation du rapport par M. Sirot, et interventions de Mme Belala et de M. le Maire, le Conseil municipal, à **l’unanimité des votants (32 voix pour ; 4 abstentions du groupe Houilles Ensemble)**, autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 équilibrée à 0,00 € en section d’investissement et 0,00 € en fonctionnement.

\*\*\*\*\*

#### **20/077 FINANCES – Transfert de la compétence Eaux pluviales urbaines – Approbation de la convention de gestion transitoire**

Après présentation du rapport par M. Leclerc, et interventions de Mme Belala et de M. le Maire, le Conseil municipal approuve, à **l’unanimité**, la convention de gestion transitoire pour l’exercice de la compétence Eaux pluviales urbaines entre la Ville de Houilles et la Communauté d’agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

\*\*\*\*\*

#### **20/078 CULTURE – Demande de remise gracieuse – Madame C.**

Après présentation du rapport par M. Gout, et en l’absence d’intervention, le Conseil municipal accorde, à **l’unanimité**, à Madame C. une remise gracieuse d’un montant de deux cent trois euros (203 euros).

\*\*\*\*\*

#### **20/079 CULTURE – Demande de remise gracieuse – Madame T.**

Après présentation du rapport par M. Gout, et en l’absence d’intervention, le Conseil municipal accorde, à **l’unanimité**, à Madame T. une remise gracieuse d’un montant de cent soixante-dix-huit euros (178 euros).

\*\*\*\*\*

#### **20/080 CULTURE – Demande de remise gracieuse – Madame M.**

Après présentation du rapport par M. Gout, et en l’absence d’intervention, le Conseil municipal accorde, à **l’unanimité**, à Madame M. une remise gracieuse d’un montant de trois cent quarante-huit euros (348 euros).

\*\*\*\*\*

#### **20/081 JEUNESSE – SPORT & VIE ASSOCIATIVE – Conventions de partenariat entre la Ville de Houilles et les établissements scolaires du second degré du territoire**

Après présentation du rapport par Mme Cavret, et en l’absence d’intervention, le Conseil municipal approuve, à **l’unanimité**, les termes de la convention pour l’accueil de collégiens sous mesure de responsabilisation et ceux de

la convention pour l'accueil de collégiens exclus temporairement entre les établissements scolaires du second degré et la Ville de Houilles.

\*\*\*\*\*

**20/082 VOIRIE – Signature d'une convention de coordination et de participation financière entre GRDF et la Ville de Houilles relative aux travaux de réfection totale des rues du Réveil Matin et Anatole France**

Après présentation du rapport par M. Heurtel, et interventions de Mme Poux et de M. le Maire, le Conseil municipal approuve, à l'**unanimité** les termes de la convention de coordination participation financière entre GRDF et la Ville de Houilles relative aux travaux de réfection totale des rues du Réveil Matin et Anatole France.

\*\*\*\*\*

**20/083 URBANISME – Approbation de la prorogation du bail à réhabilitation conclu entre SOLIHA et la Ville de Houilles pour le bien situé 10 bis rue Gabriel Péri & Autorisation de signature d'un acte notarié**

Après présentation du rapport par M. Leclerc, et en l'absence d'intervention, le Conseil municipal approuve, à l'**unanimité**, la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2020, du bail à réhabilitation conclu entre la Ville de Houilles et SOLIHA Yvelines Essonne dans les conditions identiques à celles du bail initial.

\*\*\*\*\*

**20/084 URBANISME – Signature de la Convention Intercommunale d'Attribution**

Après présentation du rapport par M. Leclerc, et interventions de Mme Belala et de M. le Maire, le Conseil municipal autorise, à l'**unanimité**, Monsieur le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution et tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

#### **IV. QUESTIONS**

*Le texte des questions, transmis par l'Elu, est retranscrit in extenso sans modification ni correction.*

**IV.1 – Question de Monika BELALA, Groupe Houilles Ensemble : Bilan intervention Citallios / Projet Cœur de ville**

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 26 septembre dernier, nous avons appris via le relevé de décisions que vous aviez signé le 22 juillet un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société Citallios, pour un budget de 23.600 € HT.

Citallios est la société d'économie mixte d'aménagement commune aux départements des Yvelines et des Hauts de Seine.

Le cadre de l'intervention de Citallios suite au marché signé avec la ville est le suivant :

- Mettre en cohérence les différents projets prévus en centre-ville.
- En circonscrire les coûts face aux recettes potentielles.

La méthodologie d'intervention proposée par Citallios comporte 3 phases :

- Phase 1 : Elaborer la narration de la requalification du cœur de Ville. Durée : 1 mois. Echéance fin septembre 2019
- Phase 2 : Analyse « critique » pour faciliter les choix et les priorisations. Durée : 1 mois. Echéance fin octobre 2019.
- Phase 3 : Calage du projet « cœur de ville » ; temporalités et priorisations ; budget et financements mobilisables. Durée : 1,5 mois. Echéance mi-novembre 2019.

**Pouvez-vous nous indiquer :**

- Où en est l'intervention de Citallios, en regard du calendrier prévisionnel, d'après lequel l'étude devrait être terminée depuis 3 mois ?  
Nous vous avons interrogé à plusieurs reprises sur ce point et ne comprenons pas pourquoi aucun élément n'a à ce jour été transmis à notre groupe Houilles Ensemble, malgré plusieurs demandes, dont les dernières ont été formulées lors du conseil municipal du 15 janvier 2020.  
Nous considérons qu'il est de notre droit d'être au même niveau d'information que les élus de la majorité concernant sur ce dossier et de recevoir de ce fait toutes pièces et documents que vous recevez ou envoyez à Citallios dans le cadre de cette étude.
- Quand les différents livrables annoncés (cartographie des projets et des actions ; rétro planning de pilotage des projets ; estimation budgétaire et plan de financement ...) seront accessibles ?
- Quand les résultats de l'étude seront présentés aux Ovillois afin de recueillir leurs avis ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

\*\*\*\*\*

**Réponse de Monsieur le Maire :**

Madame,

Je vous remercie d'avoir retiré le ton polémique de votre question initiale qui faisait explicitement référence à la période pré-électorale, ce pourquoi j'avais refusé de donner suite. Nous pouvons maintenant nous intéresser au réel fond du dossier, bien que la réponse soit aujourd'hui exactement la même.

Je me réjouis, cependant, que vous ne questionniez plus l'intérêt évident de cette étude, qui est de permettre à cette ville d'envisager son avenir et surtout d'en trouver les financeurs potentiels, d'éviter que les Ovillois soient les seuls à supporter la charge financière des investissements nécessaires à notre avenir !

Peut-être l'ignorez-vous, mais il existe, aujourd'hui, des dispositifs permettant d'obtenir des financements bien plus conséquents que des subventions « classiques » lorsqu'ils mettent en avant la pertinence d'aménagements à l'échelle d'un quartier : tel est, notamment, l'objet de cette analyse en cours.

L'exécutif élu en mars prochain disposera ainsi, quel qu'il soit, d'un outil lui permettant d'envisager plus facilement, tant spatialement que financièrement, la mise en œuvre de ces projets s'il souhaite les confirmer.

Les offres et méthodologies reçues pour des études de ce type mettent systématiquement en avant le délai le plus court que l'on puisse espérer, c'est un usage et un facteur de décision important pour les collectivités dont le besoin est urgent. C'est dans cet esprit qu'ont été indiquées les dates indicatives de fins de phases que vous mentionnez, d'ailleurs issues d'un document que je vous avais bien volontiers fait transmettre.

Ce délai « au plus court » se base, logiquement, sur un lancement de l'étude dès réception de l'offre et sur le principe d'une disponibilité totale des services municipaux qui doivent évidemment y participer.

Nous ne sommes pas dans ce scénario. Vous savez combien les ressources municipales ont été amputées par l'Etat, parallèlement à l'obligation légale d'accueillir de nouveaux habitants, et donc de proposer de nouvelles infrastructures. Ceci ne peut se faire qu'en conservant une capacité financière d'investissement, qui passe par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, tous les nouveaux projets et études que nous lançons s'appuient sur nos services municipaux que nous maintenons à effectif constant et qui sont par ailleurs très largement mobilisés par leurs missions quotidiennes de service public, dont la demande est croissante.

C'est aussi cela, la réalité de gestion d'une collectivité, et c'est notamment pour cette raison que cette étude ne suit pas le planning théorique idéal.

Ce marché d'étude, dont la décision de signature date du 22 juillet, en période de congés estivaux, n'a en réalité été notifié que mi-novembre.

La charge de travail des services contributeurs fait que les étapes sont, réalistement, plus espacées, et que le travail en est à sa deuxième phase, en cours. Elle consiste en une analyse des projets en visibilité pour notamment les prioriser dans le dispositif global, caler le calendrier et affiner leur chiffrage, rechercher toutes les possibilités de financement.

C'est bien la preuve, s'il en était besoin, que cette étude n'a aucune finalité pré-électorale, dans quel cas vous imaginez bien que, au contraire, tout aurait été fait pour l'accélérer et rendre public un document finalisé plus tôt ! L'aménagement de notre centre-ville mérite bien mieux qu'une telle précipitation opportuniste !

Comme vous le savez (article L311-2 du code des relations entre le public et l'administration), le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés. Les ébauches, brouillons et versions successives d'un document, qui précèdent l'élaboration d'un document complet et cohérent, ne peuvent être communiqués en l'état. Seul le document final, incluant les différentes informations que vous évoquez, sera donc communicable, lorsque l'étude aura été achevée.

Il est d'ailleurs classique, dans une étude jalonnée, que chaque étape soit l'occasion de poursuivre des corrections aux versions intermédiaires précédemment élaborées.

Notre ville, à la qualité de vie appréciée, a un énorme potentiel. Je n'ai aucun doute quant au plaisir qu'aura le prochain exécutif élu d'achever cette étude et, de fait, quant à sa volonté de laisser les Ovillois en prendre rapidement connaissance.

S'agissant de votre niveau d'information, soyez rassurée, il est exactement le même que celui des élus de la majorité. Que pensez-vous ne pas savoir et que nous aurions transmis à CITALLIOS, qui mène cette étude ? Les éléments qui leur ont été communiqués sont ceux dont vous disposez déjà ou qui ont été évoqués en Conseil Municipal auquel ils n'assistent pas.

Citons, par exemple, le Plan Local d'Urbanisme, qui dédie 2 de ses documents à l'explication des contraintes d'aménagement auquel est désormais soumis le futur projet de « secteur gare » et sa programmation encadrée, incluant notamment un mail commercial piétonnier et paysager, un hôtel, des bureaux, etc.

Ou encore des projets de centre-ville que vous ne pouvez découvrir, tant ils ont déjà été évoqués en réunions de quartiers ou en Conseil Municipal : place Michelet, place du 14 Juillet, salles de cinéma et de spectacle, maison médicale à côté de la Mairie, extension du parking relais de la gare, etc.

Des projets qui, pour la plupart, sont inscrits au budget 2020 voté lors du dernier Conseil Municipal et à nouveau évoqués ce soir, dont nous demandons à cette étude de montrer la cohérence afin de maximiser les financements extérieurs à venir.

\*\*\*\*\*

#### **IV.2 – Question de Monika BELALA, Groupe Houilles Ensemble : Situation rue la Fontaine / Le Tonkin**

Monsieur le Maire,

Vous avez convié le 4 septembre dernier en mairie les habitants du Tonkin suite à l'épisode de forte pluie du 4 juin cette année.

Vous avez publié un communiqué début août sur le sujet, suite à cet épisode de pluie.

Vous y rappelez par ailleurs l'historique des actions menées par la municipalité dans le cadre de la gestion des eaux pluviales depuis 2004. Une remarque : ce communiqué n'est plus accessible sur le site de la ville, peut-il être remis en ligne ?

Durant cette réunion de travail (information / échange), vous avez été interrogé sur la situation de la rue La Fontaine par certains de ses habitants.

Depuis bien longtemps maintenant, La rue Jean de La Fontaine est en effet particulièrement concernée par la saturation et le refoulement systématique des égouts dans de très nombreux sous-sol de pavillons, dès qu'il y a une pluie un peu plus forte que la normale.

Pour les habitants subissant ces sinistres, l'explication des pluies décennales ou vingtennales n'est pas un justificatif du phénomène de saturation et refoulement qu'ils endurent pour certains depuis ... plusieurs décennies !

Vos services connaissent la situation mais à ce jour aucun élément concret n'a été apporté aux habitants. Je renvoie au compte rendu de la réunion du 04 septembre, qui a été ajouté au procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre. Je cite :

“S’agissant du réseau d’assainissement situé rue Jean de la Fontaine, celui-ci fait l’objet d’un entretien régulier sous la direction du SABS. Ce réseau est équipé d’un déversoir d’orage situé rue Charles François d’Aubigny à Bezons. Cet édifice est entretenu régulièrement et ne montre pas de dysfonctionnement particulier.

Le réseau d’assainissement situé rue Jean de la Fontaine peut se mettre en charge lors d’événements pluvieux importants. Cependant, ce phénomène ne peut être assimilé à un dysfonctionnement et sa durée est proportionnelle au volume d’eau à traiter”.

Durant la réunion du 4 septembre, et cela n'est pas indiqué dans le compte rendu, vous avez annoncé qu'une étude du réseau d'égouts avait été confiée par la ville de Houilles à une société spécialisée (quelle est cette société ?) pour un résultat attendu fin 2019. Cette étude devrait permettre de définir le futur plan d'amélioration des réseaux d'égouts.

Vous avez également entretemps annoncé depuis cette réunion du 4 septembre, qu'afin de lever toute ambiguïté sur le fonctionnement du réseau à cet endroit particulier, une inspection télévisée du collecteur situé rue La Fontaine sera programmée prochainement.

#### **Questions :**

- L'étude du réseau d'égouts de la ville est-elle bien lancée avec des résultats pour fin d'année ?
- Une fois cette étude finalisée, confirmez-vous que vous organiserez une nouvelle réunion avec les habitants du Tonkin, en présence d'experts techniques (ingénieurs), où chacun pourrait s'exprimer, réagir et faire des propositions suite aux résultats de l'étude ?
- Qu'en est-il sinon de l'inspection télévisée du collecteur de la rue La Fontaine ?

Pour finir, concernant la rue La Fontaine, il n'est actuellement proposé aux habitants que de mettre en œuvre, à leurs frais, des solutions comme l'installation de clapets anti-retour.

Or c'est d'une analyse en profondeur du réseau actuel, d'un diagnostic précis et de solutions concrètes sur tout le quartier dont ils ont besoin, en concertation globale avec la commune et le SABS.

En vous remerciant pour vos réponses.

\*\*\*\*\*

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Madame,

Cela est normal que votre question soit longue étant donné que vous reprenez en partie des éléments qui ont déjà été donnés. Vous revenez sur la problématique des inondations, problématique prise en compte et traitée par la municipalité et les services de la Ville depuis de nombreuses années.

Je ne vais pas évoquer à nouveau, ce soir, les réunions de travail, les réunions publiques d’information, les courriers et échanges, qui ont échelonné et marqué concrètement ces dernières années. Ce travail d’ailleurs, nous le poursuivons et n’hésitons pas à s’en expliquer avec les habitants de ce quartier.

Dans ce domaine, je tiens quand même à vous rappeler que les interventions sur le terrain sont moins nombreuses aujourd’hui qu’auparavant. On ne se souvient jamais des inondations évitées, par contre on se rappelle de celles qui arrivent. Je vous précise aussi que les financements et les travaux ont été engagés depuis longtemps pour améliorer la situation. Les habitants du quartier pourront le confirmer même si cela n’est pas satisfaisant pour ceux qui subissent ces inondations.

Vous pouviez suivre et participer à ces améliorations et à ce travail en intervenant, notamment, dans les commissions appropriées. Je vous ai invité à le faire, il me semble, à maintes reprises.

Sans redonner ici le détail des coûts, je vous rappelle encore - pour exemple - que le budget d’investissement de la Ville et du Syndicat d’Assainissement de la Boucle de la Seine correspondait pour la période 2004 / 2013 à plus de 22 M€. D’autre part, concernant les dépenses de fonctionnement, ce sont 528 000 € qui sont consacrés chaque année à l’entretien des réseaux du Syndicat d’Assainissement et de la ville de Houilles.

S'agissant donc du réseau d'égout, plus particulièrement rue Jean de La Fontaine, quartier du Tonkin, je vous informe que ce réseau du Syndicat d'Assainissement de la Boucle de la Seine fait l'objet d'un entretien suivi.

Le collecteur de diamètre 1600, situé rue Jean de La Fontaine, est en parfait état de fonctionnement et l'inspection télévisée réalisée dernièrement à la demande du Syndicat en atteste : absence de tout défaut dans cet ouvrage susceptible d'entraver son efficacité ainsi que son bon état structurel. Je confirme que ce collecteur assure le service pour lequel il a été mis en service.

Cependant, il est nécessaire de rappeler qu'en cas de précipitations importantes, sa mise en charge est une conséquence normale liée à l'afflux de volumes importants d'eaux pluviales. Ce phénomène est observé depuis la création du « tout à l'égout ». Aujourd'hui, nous sommes contraints d'expliquer à nos administrés que cette notion du « tout à l'égout » n'est plus concevable. Et nous l'expliquons !

Quant aux déversoirs d'orages situés sur le réseau, leur entretien est assuré régulièrement par notre bailleur Assainissement que vous connaissez. Il s'agit de la société EAV.

Le fonctionnement de ces dispositifs est assuré d'une façon mécanique. Il n'a pas fait l'objet d'une quelconque réduction de débit et est calibré en adéquation avec le réseau chargé d'évacuer les effluents vers le réseau du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Des contrôles et des études sont effectués régulièrement et n'ont décelé aucune anomalie de fonctionnement. Dans cet esprit, un Schéma Directeur d'Assainissement du Syndicat est en cours d'élaboration. Les conclusions de notre bureau d'études, VERDI, en charge de cette mission, ne seront connues que courant 2020.

Enfin, concernant l'existence d'organismes susceptibles de subventionner d'éventuels travaux de gestion des eaux pluviales dans le domaine privatif, nous avons invité les riverains, lors de cette réunion publique du 4 septembre 2019, à prendre contact avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En effet, c'est le seul organisme potentiellement apte, à notre connaissance, à apporter des éléments.

Pour la Ville, nous interrogeons actuellement les institutions ou organismes prestataires, compétents en la matière.

Notre Commune a investi et continue à tout mettre en œuvre pour améliorer la gestion des eaux pluviales, à l'échelle de notre territoire mais aussi à celle du Syndicat, c'est-à-dire en mettant en place une politique d'incitation au traitement de ces eaux à la parcelle. C'est pourquoi nous avons largement échangé sur l'importance du « clapet anti-retour » et, notamment, des conditions permettant son bon fonctionnement, directement lié à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Nous vous tiendrons informés, ainsi que les Ovillois, et ferons les travaux préconisés par cette étude et, si nécessaire, en créant un plan pluriannuel de ce qui est techniquement et financièrement réalisable et souhaitable

\*\*\*\*\*

## V. INFORMATIONS SUR LE CORONAVIRUS COVID-19

Aucun cas n'est déclaré à Houilles.

Durant les vacances, 4 enfants et 2 agents municipaux ont séjourné dans les endroits où il y a lieu de prendre des précautions. Ces précautions sont prises : durant 14 jours, ces enfants n'iront pas à l'école et les agents ne se rendront pas sur leur lieu de travail.

A ce jour, et à notre connaissance, il n'y a aucun cas de déclaré.

*Le Premier Ministre*

Paris, le 25 FEV. 2020

Mesdames et Messieurs les Maires de France,

En votre qualité d' élu local, sans doute êtes-vous confronté à l' inquiétude de nos concitoyens face aux risques d' une épidémie de coronavirus COVID-19 en France. Je souhaite, par ce courrier, vous aider dans votre propre action et vous informer des mesures que l' Etat a prises pour les protéger et circonscrire ces risques.

Les autorités sanitaires françaises sont mobilisées depuis l' alerte émise par les autorités chinoises du 31 décembre 2019. Le Centre de Crise Sanitaire du Ministère des Solidarités et de la Santé a été activé dès le 27 janvier dernier. Les mesures prises sur l' ensemble du territoire national sont strictement alignées sur les recommandations de l' Organisation mondiale de la Santé et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies.

La stratégie de lutte contre l' épidémie vise en premier lieu à ralentir l' introduction et la propagation du virus sur le territoire national. Elle repose sur la détection précoce et la prise en charge rapide de tous les patients atteints par la maladie et de leurs contacts. Dans cette perspective, nous avons identifié dès le début de la crise, 38 premiers établissements sur l' ensemble du territoire. 70 établissements supplémentaires, sièges d' un SAMU, soit désormais un par département, ont été activés le 24 février pour augmenter nos capacités de réponses. Ces établissements disposent d' ores et déjà des capacités de diagnostic, de test et de prise en charge nécessaires à l' accueil de ces patients dans les meilleures conditions. En outre, j' ai décidé de procéder à l' acquisition de plusieurs millions de masques de protection.

Nous avons élaboré des recommandations spécifiques pour les personnes revenant d' un voyage ou d' un séjour dans une zone d' exposition à risque : les personnes de retour de la province chinoise du Hubei (zone dite « rouge ») ont fait l' objet d' une mesure de quatorzaine stricte. Nous préconisons par ailleurs aux personnes revenant des autres régions de Chine, de Corée-du-Sud, de Singapour, et des régions de Lombardie et Vénétie en Italie, de réduire leurs contacts sociaux non indispensables et de porter un masque anti-projection, pendant 14 jours. Pour ces mêmes personnes, en cas de signe d' infection respiratoire dans les 14 jours suivant leur retour, il convient de faire appel au 15 sans se rendre aux Urgences ni chez leur médecin traitant. Cette liste de pays et régions concernés est susceptible d' être actualisée à tout moment, selon l' évolution de la situation épidémiologique.

Des informations resteront diffusées, en temps réel, aux professionnels de santé, au grand public et à tous ceux qui voyagent via des aéroports. Un numéro vert national est mis en place pour obtenir des informations générales sur le Covid-19 (N° vert : 0800 130 000).

Toutes les informations sont disponibles sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus> et sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

J' ai demandé aux préfets et aux directeurs généraux d' Agence Régionale de Santé (ARS) de se tenir prêts pour répondre à vos questions et pour intervenir en cas de situation spécifique.

J'ai demandé aux préfets et aux directeurs généraux d'Agence Régionale de Santé (ARS) de se tenir prêts pour répondre à vos questions et pour intervenir en cas de situation spécifique.

Ces efforts doivent se poursuivre aussi longtemps qu'il le faudra. La lutte contre cette épidémie repose sur la bonne diffusion et la stricte application des recommandations, qui évolueront au rythme des connaissances scientifiques. Je vous appelle également à la plus grande vigilance face à la propagation de fausses nouvelles et aux risques de discrimination à l'encontre des communautés d'origines asiatiques vivant sur notre territoire.

Vous pouvez compter sur la mobilisation totale du Gouvernement et je sais pouvoir compter sur votre engagement, l'engagement des élus locaux, dont je veux saluer le très haut niveau de responsabilité. Sans eux, nous n'aurions pas pu organiser le rapatriement de nos concitoyens à Carry-le-Rouet, à Aix-en-Provence et à Branville, ni une action de prévention sanitaire aux Contamines-Montjoie.

De l'avis général, ces premières opérations se sont remarquablement déroulées. Je vous remercie très sincèrement pour votre réactivité et votre dévouement. Dans ce contexte très évolutif, la qualité du dialogue que nous entretiendrons sera décisive. Dans la confiance et la transparence, pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.



Edouard PHILIPPE

\*\*\*\*\*

#### V. REMERCIEMENTS ET REMISE DES MÉDAILLES DE LA VILLE

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux, de la majorité et de l'opposition, pour le travail qui a été réalisé au cours de ce mandat.

Afin d'officialiser la reconnaissance de la Ville, Monsieur le Maire déclare remettre à chacun des conseillers la Médaille de la Ville.

Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale tiennent à remercier l'engagement politique de Monsieur DUCLOS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, qui a œuvré durant 5 mandats au profit de la Ville, des ovilloises et des ovillois.

-----  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24**  
-----

**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines**

**Alexandre JOLY**